



Mamoudzou, le 28 septembre 2021

Quand la directrice de la PJJ hurle avec les loups...

C'est avec stupéfaction et colère que nous avons découvert les propos de la Directrice de la PJJ, largement repris dans la presse mahoraise au sujet des Mineur.es Etranger.es Isolé.es.

« Le ministère de l'Intérieur a raison d'être vigilant sur l'appel d'air que constitue notre dispositif de protection de l'enfance, à la fois dans une logique de flux, mais surtout parce qu'il faut mesurer le parcours migratoire de ces enfants, qui sont envoyés parce qu'on sait que l'Europe protège les enfants », et qui arrivent « fracassés », a déclaré Charlotte Caubel, directrice de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) » pouvait-on lire dans le Journal de Mayotte du 10 septembre 2021.

Alors que Mayotte fait face à de nouvelles tensions sociales.

Alors même que les Mineur.es Etranger.es Isolé.es ne représentent que 7 à 10 % des mineur.es pris.es en charge par la PJJ, y compris à Mayotte.

Alors que la PJJ et les autres acteurs de l'action sociale tentent de renouer la confiance avec les élus locaux pour une prise en charge effective des MNA sur le Département.

Alors que les agents de terrain de la PJJ sont souvent interpellés par la population exaspérée qui les croit complices de l'immigration clandestine et de la délinquance.

Alors qu'à Mayotte, le travail éducatif est mis à mal par les discours opportunistes porteurs de confusion entre MIE et délinquants qui exacerbent les tensions entre les communautés.

Les propos, de la directrice de la PJJ devant la Commission d'enquête parlementaire sur les migrations mettent de l'huile sur le feu !

La visite de la Direction Inter-Régionale, nous avait pourtant donné l'espoir que nos conditions de travail particulièrement éprouvantes à Mayotte seraient entendues et que nous éviterions de voir étalés dans la presse locale des propos qui nuisent à la fois à l'image de l'Administration et mettent en danger ses agents.

Que ces propos soient tenus à quelques jours d'une Commission interministérielle sur la délinquance juvénile nous interroge sur la capacité de cette commission à faire la part du fantasme et de la réalité.

Car si le PIB de Mayotte est 4 fois inférieur à celui de la Métropole, il est trois fois supérieur à celui des Comores et cinq fois supérieur à celui de Madagascar. C'est peut-être dans les inégalités sociales qu'il faut chercher l'appel d'air et non dans une hypothétique responsabilité des MIE.

La CGT PJJ Mayotte se désolidarise de ces propos infondés qui ne reflètent en rien la réalité des agents de terrain qui, chaque jour, participent à la bonne marche de la Justice et du Service Public à Mayotte.